

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 435

présenté par
M. Brottes
-----**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 17, après le mot :

« consommateurs »,

insérer le mot :

« domestiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.